

PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

**Plan de Prévention des Risques Miniers  
des communes de Conflans-en-Jarnisy,  
Giraumont, Hatrize, Jarny et Labry**

**Règlement**

**Annexe 4**

**Attestation de l'expert pour  
construction hors typologie**

Annexe à l'arrêté du 26 MAR. 2013

**Le Préfet**

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Jean-François RAFFY

**PROJET DE CONSTRUCTION DEROGEANT A LA TYPOLOGIE DEFINIE PAR LE PPRM  
ATTESTATION DE L'EXPERT**

Je soussigné .....<sup>1</sup>  
 Ingénieur, expert en conception de structures de bâtiments,  
 Agissant pour le compte de .....<sup>2</sup>,  
 pour le projet présenté sous le dossier n° .....<sup>3</sup>,  
 présenté par .....<sup>4</sup>,

**ATTESTE**

- Avoir pris connaissance du plan de prévention des risques miniers de .....<sup>5</sup>, et notamment du cahier des charges qui y est annexé;
- Avoir constaté que le projet de construction se situe en zone .....<sup>6</sup> du PPRM et qu'en conséquence les dispositions de ladite zone s'appliquent;
- Avoir conçu la structure du bâtiment selon la procédure dérogatoire prévue par le règlement du PPRM, article[ **b.9.2, c.9.2, d.9.2.**]<sup>7</sup>
- A ce titre, avoir mené l'étude de la structure selon le cahier des charges annexé au PPRM, en définissant:
  - les matériaux utilisés
  - les principes et règles de conception
  - le contexte géologique
  - les points dérogeant à la typologie du PPRM
  - les principes architecturaux et techniques permettant d'améliorer qualitativement le comportement du bâtiment vis-à-vis des affaissements miniers
- Avoir, compte tenu des éléments précédents, conclu que la réalisation de l'aléa ne produirait pas sur le bâtiment des dommages d'un niveau supérieur au niveau N3 tel que défini à l'article 1.3 du cahier des charges.

Fait à ..... , le .....

Signature,

<sup>1</sup> NOM, Prénom

<sup>2</sup> bureau d'études, cabinet d'architecture, etc., chargé de réaliser l'étude

<sup>3</sup> N° du dossier de permis de construire

<sup>4</sup> Nom, Prénom ou raison sociale du pétitionnaire

<sup>5</sup> périmètre du PPRM (AP d'approbation ou d'application immédiate)

<sup>6</sup> Préciser zone J, O1 à O9 ou R2, et pour cette dernière la catégorie d'aléa (mouvements résiduels, ou affaissement progressif avec pente de .... %)

<sup>7</sup> Rayer les mentions inutiles